



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2025

DELIBERATION N° DELIB-2025-184

RAPPORTEE PAR : Monsieur Kévin LEBRET

Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2024 et du budget prévisionnel 2025, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement afin de les accompagner dans leurs projets et de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2025.

Association	Montants 2024	Propositions 2025
La Renaissance	357 000 €	357 000 €
Mondeville Animation	209 000 €	198 500 € dont 10 000 € pour l'organisation d'un événement culturel et ludique
Amorgen	1 800 €	1 500 €
Diablos Bleus	9 500 €	8 700 €
Image Club Paul Langevin	1 350 €	1 100 €
Société Musicale Normande	4 200 €	3 800 €
Vivre Ensemble au Plateau	400 €	400 €
AMC Les tontons tourneurs / PALMA	3 300 €	3 000 €

En application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » sont annexés à la présente délibération.

Ainsi,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu l'article 1er du décret n°2001-496 du 6 juin 2001,

Vu les projets de convention de subventionnement des associations « La Renaissance » et « Mondeville Animation » annexés à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations du territoire concourant à sa vie culturelle,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 11 février 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations ci-dessus présentées ;
- **D'APPROUVER** les projets de convention joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

Pour LA RENAISSANCE (357 000 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Pour MONDEVILLE ANIMATION (198 500 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Pour AMORGEN (1500 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Pour LES DIABLES BLEUS (8700 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Pour L'IMAGE CLUB PAUL LANGEVIN (1 100EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Pour LA SOCIETE MUSICALE NORMANDE (3 800 EUROS)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24	0	Nicolas BOHERE, Joël JEANNE, Véronique VASTEL	0



Pour VIVRE ENSEMBLE AU PLATEAU (400 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	Dominique MASSA

Pour l'AMC LES TONTONS TOURNEURS (FESTIVAL PALMA) (3 000 EUROS)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	Nicolas BOHERE, Joël JEANNE, Véronique VASTEL	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET